

franceinfo:

## Affaire Bastien Vivès : une deuxième association porte plainte pour "diffusion d'images pédopornographiques" contre l'auteur et deux éditeurs

La plainte de la Fondation pour l'enfance vise trois ouvrages de l'auteur de bandes dessinées, publiés en 2011 et 2018. Une autre association a fait la même démarche, lundi.

Article rédigé par



**Violaine Jausent**

France Télévisions

Publié le 21/12/2022 18:11 Mis à jour le 22/12/2022 18:35

Temps de lecture : 1 min.



L'auteur de bandes dessinées Bastien Vivès lors d'un atelier au Forum des images, à Paris, le 15 décembre 2017. (MAXPPP)

Une deuxième plainte contre Bastien Vivès. La Fondation pour l'enfance a déposé une plainte pour "diffusion d'images pédopornographiques", qui vise le dessinateur et les maisons d'édition qui ont publié les trois bandes dessinées

mises en cause, a appris franceinfo mercredi 21 décembre auprès de l'avocate de l'association, Céline Astolfe. D'après la Fondation pour l'enfance, *"le caractère pédopornographique des ouvrages apparaît très clairement à leur lecture"*.

Les trois BD *"livrent des représentations de mineurs, dans des situations sexuellement explicites, présentant indubitablement un caractère pornographique"*, ajoute l'association dans sa plainte, consultée par franceinfo.

Envoyée mardi au procureur de la République de Nanterre (Hauts-de-Seine), elle vise précisément *Petit Paul* (éd. éditions Glénat, 2018), *La décharge mentale* (éd. Les Requins Marteaux, 2018) et *Les Melons de la Colère* (éd. Les Requins marteaux, 2011).

Dans *Les Melons de la colère*, *"Bastien Vivès met en scène Magalie, jeune fille mineure, qui subit des agressions sexuelles et viols à répétition"*, décrit La Fondation pour l'enfance. *"Des relations incestueuses sont également mises en scène entre Magalie et son frère, Petit Paul"*, dont *"l'absence de consentement"* est *"présentée comme évidente"*, poursuit l'association.

## **L'auteur met en scène "des agressions sexuelles sur de très jeunes enfants"**

Dans *La décharge mentale*, l'auteur met en scène *"des agressions sexuelles sur de très jeunes enfants"*, dénonce l'association, qui affirme que l'ensemble des faits sont *"constitutifs du délit de diffusion d'images pédopornographiques"*. C'est également l'avis d'une autre association de protection de l'enfance, Innocence en danger, qui a déposé une plainte lundi contre le dessinateur pour les mêmes ouvrages et, entre autres, le même délit.

Bastien Vivès, 38 ans, devait être à l'honneur Festival international de la bande dessinée à Angoulême fin janvier avec une exposition. Mais celle-ci a été annulée le 14 décembre, en raison, selon la direction du Festival, de menaces envers ses organisateurs et le dessinateur. Le lendemain, dans un message sur Instagram, Bastien Vivès a présenté ses excuses pour certains de ses propos, tout en contestant toute *"complaisance"* envers la pédocriminalité. Dans le même message, il revendique *"un genre burlesque humoristique"* pour ses quatre ouvrages pornographiques.